

## ANNEXE 2. Référentiel commun d'audit des metteurs en marché EA

| Item  | Thèmes   | Exigences / Point de contrôle  | Moyens mis en œuvre  | Documents sources  |
|---|--|--|--|--|
| <i>Périmètre</i>  |  |  |  |  |
| 1   | Identification du statut de « metteur sur le marché »          | L'entreprise est un metteur sur le marché au sens de l' Art. R. 543-242  | Interview, analyse documentaire  | Déclaration de l'entreprise, SI de l'entreprise (notamment les données de vente), factures...  |
| 2   | Identification du périmètre national des mises sur le marché   | Les mises en marché d'éléments d'ameublement (EA) sont effectuées sur le territoire Français (DROM-COM appliquant le code de l'environnement, comprises). Les exportations ne sont pas comptabilisées. | Interview, analyse documentaire  | SI de l'entreprise (données de vente) , factures   |
| 3   | Identification du périmètre produit                            | Les produits déclarés entrent dans le champ de la filière REP DEA (tel que prévu dans l'avis aux producteurs)  | Interview, documentaire par échantillonnage  | Déclaration de l'entreprise à l'EO, documents commerciaux (catalogue, site internet, etc.), SI (données de vente) , factures   |
| <i>Contrôle de la conformité des déclarations de mise sur le marché</i> |  |  |  |  |
| 4   | Produits d'EA déclarés   | La déclaration des EA est exhaustive : il n'y a pas de produits ou de références entrant dans le champ de la REP DEA non déclarés  | documentaire, par échantillonnage, visite si besoin, contrôle de cohérence entre l'éco-participation collectée et l'éco-participation versée | Déclaration de l'entreprise à l'EO, CA, procédures internes, extraction des mises en marché et des données des SI de l'entreprise (gestion commerciale et comptabilité), balance de compte, Déclarations de biens, factures, |
| 5   | Unités déclarées   | Le nombre des unités d'EA déclarées est conforme au nombre d'unités d'EA réellement mises en marché (au sens du décret)  | documentaire par échantillonnage et contrôle de cohérence  | Déclaration de l'entreprise à l'EO, CA, procédures internes, extraction des mises en marché et des données des SI de l'entreprise (gestion commerciale et comptabilité), balance de compte, Déclarations de biens, factures, |
| 6   | Affectation des catégories                                     | Les EA sont correctement affectées aux catégories du décret  | documentaire, par échantillonnage  | Déclaration de l'entreprise à l'EO, fiches techniques des produits   |
| 7   | Caractéristiques de poids unitaire des EA et tonnages déclarés | Les caractéristiques relatives aux poids unitaires des EA déclarés sont conformes aux tonnages d'EA réellement mis en marché   | documentaire par échantillonnage et contrôle de cohérence  | Déclaration de l'entreprise à l'EO, CA, extraction des mises en marché et données SI (gestion commerciale et comptabilité), balance de compte, Déclarations de biens, factures, fiches techniques                            |
| 8   | Céaractéristiques de matériaux majoritaires des EA             | Le matériau majoritaire composant les EA sont correctement déclarés  | documentaire, par échantillonnage  | Déclaration de l'entreprise à l'EO, fiches techniques des produits, contrôle in situ   |
| <i>Application du barème</i>  |  |  |  |  |
| 9   | Application du barème  | Le barème unitaire en vigueur est correctement affecté et appliqué.  | documentaire par échantillonnage   | Factures, documents commerciaux  |
| 10  | Application de l'éco-modulation                                | L'éco-modulation en vigueur est correctement affectée et appliquée.  | documentaire par échantillonnage   | Factures, documents commerciaux, fiches techniques   |